



# Brèves sur les soins de santé en Europe

N° 6 - juin 2008

|   |          |
|---|----------|
| <b>SERVICES DE SANTE DANS LE MARCHÉ INTERIEUR .....</b>   | <b>3</b> |
| ■ SOINS TRANSFRONTALIERS – PROMESSE DE PROPOSITION DE LA COMMISSAIRE EUROPEENNE .....   | 3        |
| ■ GROUPE DE TRAVAIL DE HAUT NIVEAU SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE « SANTE DANS TOUS<br>LES DOMAINES POLITIQUES » : CONCLUSIONS DU CONSEIL..... | 3        |
| <b>MEDICAMENTS ET PRODUITS .....</b>  | <b>3</b> |
| ■ MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ DE MEDICAMENTS :<br>PROPOSITION DE DIRECTIVE .....   | 3        |
| ■ COMMUNICATION D'INFORMATIONS SUR LES MEDICAMENTS AUX PATIENTS .....   | 3        |
| ■ LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON DE MEDICAMENTS : CONSULTATION PUBLIQUE .....  | 4        |
| ■ MEDICAMENTS DE THERAPIES INNOVANTES : CONSULTATION PUBLIQUE.....  | 4        |
| ■ DISPOSITIFS MEDICAUX : CONSULTATION PUBLIQUE .....  | 4        |
| ■ PHARMACOVIGILANCE : RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.....  | 5        |
| ■ EVALUATION DE L'EQUILIBRE BENEFICES/RISQUES DES MEDICAMENTS : RAPPORT .....   | 5        |
| ■ ENQUETE SANOFI-AVENTIS.....   | 5        |
| <b>E-HEALTH.....</b>  | <b>5</b> |
| ■ ACHATS PUBLICS AVANT COMMERCIALISATION : COMMUNICATION.....   | 5        |
| ■ ENQUETE SUR LA SANTE EN LIGNE ET SON UTILISATION PAR LES MEDECINS GENERALISTES .....  | 5        |
| <b>SANTE PUBLIQUE .....</b>   | <b>6</b> |
| ■ SECURITE DES PATIENTS : CONSULTATION PUBLIQUE .....   | 6        |
| ■ TRANSPLANTATION D'ORGANE : RAPPORT PARLEMENTAIRE.....   | 6        |
| ■ MALADIES ORPHELINES : RESULTATS DE LA CONSULTATION .....  | 6        |
| ■ CENTRES DE REFERENCE POUR LES MALADIES ORPHELINES : PROJETS PILOTES .....   | 6        |
| ■ INDICATEURS DE SANTE .....  | 7        |
| <b>POLITIQUE SOCIALE .....</b>  | <b>7</b> |
| ■ DIRECTIVE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL : ACCORD AU SEIN DU CONSEIL .....   | 7        |
| ■ SOINS DE LONGUE DUREE : RAPPORT .....   | 7        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>POLITIQUE ECONOMIQUE .....</b>   | <b>7</b>  |
| ■ EFFICACITE DES DEPENSES SOCIALES : CONCLUSIONS DU CONSEIL .....   | 7         |
| <b>COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES .....</b>  | <b>8</b>  |
| ■ ASSURANCE DEPENDANCE FLAMANDE : ARRET .....   | 8         |
| ■ CALCUL DES CONTRIBUTIONS SOCIALES SUR LES REVENUS PERÇUS DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE :<br>ARRET .....                       | 8         |
| ■ GLAXOSMITHKLINE BEECHMAN <i>VS</i> ANDACON : CONCLUSIONS DE L'AVOCAT GENERAL .....  | 8         |
| ■ REGLES D'ACHAT DE MEDICAMENTS DANS UN HOPITAL : CONCLUSIONS DE L'AVOCAT GENERAL .....                                     | 9         |
| ■ RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DE RESORTISSANTS D'UN ÉTAT TIERS :<br>ORDONNANCE DE LA COUR .....      | 9         |
| ■ COMMERCE PARALLELE DE MEDICAMENTS : CONCLUSIONS DE L'AVOCAT GENERAL .....   | 9         |
| ■ INSTALLATION D'OFFICINES DE PHARMACIES : QUESTION PREJUDICIELLE .....   | 9         |
| ■ RESTRICTION ETUDIANTS ETRANGERS : DEMANDE D'UNE DECISION PREJUDICIELLE .....  | 9         |
| <b>PROCEDURES D'INFRACTION .....</b>  | <b>10</b> |
| ■ ASSURANCES MALADIES COMPLEMENTAIRES DES MUTUALITES : BELGIQUE .....   | 10        |
| ■ MARCHES PUBLICS DE MEDICAMENTS PAR LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE :<br>ALLEMAGNE .....                       | 10        |
| <b>DIVERS .....</b>   | <b>10</b> |
| ■ ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES CONTRE L'OUVERTURE DE L'EXPLOITATION DE<br>PHARMACIES ET DE LABORATOIRES : FRANCE .....    | 10        |
| ■ ACCORD PARTENAIRES SOCIAUX EUROPEENS SUR LE CODE DE CONDUITE RECRUTEMENT ETHIQUE ...                                      | 11        |
| ■ PROTECTION SOCIALE DANS L'UNION EUROPEENNE : RAPPORT EUROSTAT .....   | 11        |
| ■ ÉTUDE SUR « LES SOINS DE SANTE ENTRE MARCHÉ INTERIEUR ET INTERET GENERAL » DISCUTÉE AU<br>SEIN DU PARLEMENT FLAMAND ..... | 11        |

## SERVICES DE SANTE DANS LE MARCHÉ INTERIEUR

### ■ SOINS TRANSFRONTALIERS – PROMESSE DE PROPOSITION DE LA COMMISSAIRE EUROPEENNE

La nouvelle Commissaire européenne à la Santé publique, Androula Vassilou, a promis lors d'une audition au Parlement européen, à l'occasion de sa désignation, qu'elle remettrait sur la table en juin la proposition controversée sur les soins transfrontaliers.

[http://www.europarl.europa.eu/hearings/commission/2008/press/press\\_release\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/hearings/commission/2008/press/press_release_fr.pdf)

<http://www.euractiv.com/fr/sante/nouvelle-proposition-soins-medicaux-transfrontaliers/article-171291>

La proposition devrait être intégrée dans l'agenda social.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/08/230&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

### ■ GROUPE DE TRAVAIL DE HAUT NIVEAU SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE « SANTE DANS TOUS LES DOMAINES POLITIQUES » : CONCLUSIONS DU CONSEIL

Le Conseil du 10 juin a adopté des conclusions relatives à une redéfinition des tâches du groupe de travail « Working party on public health at senior level ». Cet organe traitera entre autres les questions qui découlent de l'application du Traité européen sur les systèmes de soins de santé, effectuera une analyse horizontale des activités liées à la santé dans tous les secteurs de l'action communautaire, et formulera des suggestions de mise en œuvre du principe qui consiste à intégrer les questions de santé dans toutes les politiques. Cet organe fait rapport au Comité des représentants permanents.

[http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/fr/lsa/101038.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/lsa/101038.pdf)

## MEDICAMENTS ET PRODUITS

### ■ MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ DE MEDICAMENTS : PROPOSITION DE DIRECTIVE

La Commission européenne a présenté une proposition d'adaptation de la réglementation en matière de médicaments, laquelle devrait permettre de simplifier et d'harmoniser les procédures et critères liés à l'approbation de modifications des conditions d'autorisation de mise sur le marché de médicaments.

[http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/varreg/com2008\\_123/com\\_2008\\_0123\\_f\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/varreg/com2008_123/com_2008_0123_f_fr.pdf)

### ■ COMMUNICATION D'INFORMATIONS SUR LES MEDICAMENTS AUX PATIENTS

La Commission a reçu 192 réactions à sa consultation relative à la communication d'informations aux patients et a résumé les réponses dans un rapport.

[http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/patients/patients\\_responses\\_200805.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/patients/patients_responses_200805.htm)  
[http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/patients/docs/summary\\_publ\\_cons\\_220508.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/patients/docs/summary_publ_cons_220508.pdf)

Le Conseil a mené un débat politique et a adopté des conclusions concernant la Communication de la Commission à propos des informations aux patients concernant les médicaments sur prescription. Le Conseil plaide pour le maintien de la distinction entre publicité et information, et insiste pour que la Commission définisse clairement ce qui relève des informations non promotionnelles.

[http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/en/lsa/101031.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/lsa/101031.pdf)  
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st09/st09437.fr08.pdf>

## ■ LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON DE MÉDICAMENTS : CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission européenne a organisé une consultation publique en guise de préparation d'une proposition de loi pour lutter contre la contrefaçon de médicaments.

[http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/pharmacos/docs/doc2008/2008\\_03/consult\\_counterfeit\\_20080307.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/pharmacos/docs/doc2008/2008_03/consult_counterfeit_20080307.pdf)

Les réponses peuvent être consultées en cliquant sur le lien suivant :

[http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/counterf\\_par\\_trade/counterfeit\\_consult\\_2008.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/counterf_par_trade/counterfeit_consult_2008.htm)

## ■ MÉDICAMENTS DE THÉRAPIES INNOVANTES : CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur une proposition d'amendement de la Directive 2001/83/EC relative aux autorisations de mise sur le marché de médicaments. L'objectif est d'adapter cette Directive à la spécificité des médicaments de thérapies innovantes, en vue de la mise en œuvre du Règlement 1394/2007 sur les thérapies innovantes.

[http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/advtherapies/docs/consultation-paper-nr\\_2008-04-08.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/advtherapies/docs/consultation-paper-nr_2008-04-08.pdf)

## ■ DISPOSITIFS MÉDICAUX : CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission européenne a ouvert une consultation en vue de moderniser et de simplifier la législation en matière de dispositifs médicaux. L'objectif est de réformer tout le cadre juridique, entre autres afin d'adapter la réglementation aux évolutions technologiques, de combler les lacunes et de conformer davantage le système aux règles en vigueur au niveau mondial.

[http://ec.europa.eu/enterprise/medical\\_devices/consult\\_recast\\_2008\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/medical_devices/consult_recast_2008_fr.htm)  
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/723&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

## ■ PHARMACOVIGILANCE : RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission européenne a publié un rapport de synthèse ainsi que les réponses obtenues lors de la consultation relative à un projet de proposition législative en matière de pharmacovigilance.

[http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/pharmacovigilance/docs/information\\_april\\_2008/analysis\\_consultation\\_responses\\_200804.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/pharmacovigilance/docs/information_april_2008/analysis_consultation_responses_200804.pdf)

<http://ec.europa.eu/enterprise/pharmaceuticals/pharmacovigilance/cps.htm>

## ■ ÉVALUATION DE L'ÉQUILIBRE BÉNÉFICES/RISQUES DES MÉDICAMENTS : RAPPORT

Le Comité des médicaments à usage humain de l'EMA a rédigé un rapport contenant des propositions d'amélioration de l'évaluation de l'équilibre bénéfices/risques d'un médicament.

<http://www.emea.europa.eu/pdfs/human/brmethods/1540407enfin.pdf>

## ■ ENQUÊTE SANOFI-AVENTIS

La Commission européenne a ouvert une enquête afin de vérifier si Sanofi-Aventis a freiné illégalement une inspection menée dans le cadre de l'enquête de la Commission sur la concurrence déloyale dans le secteur pharmaceutique.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/08/357>

## E-HEALTH

### ■ ACHATS PUBLICS AVANT COMMERCIALISATION : COMMUNICATION

Dans une Communication sur les achats publics avant commercialisation, la Commission a introduit une certaine flexibilité pour l'achat par les services publics de produits et services innovants, dans la phase de recherche et de développement. Elle prévoit entre autres des possibilités de collaboration avec les offreurs, comme lors du partage des risques, sans entrer en conflit avec les règles relatives aux aides d'État. La Commission considère cette communication comme une condition dans le cadre de son initiative relative aux marchés dirigeants, parmi lesquels le marché e-health.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0799:FIN:FR:PDF>

### ■ ENQUÊTE SUR LA SANTÉ EN LIGNE ET SON UTILISATION PAR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

La Commission européenne a publié les résultats d'une enquête sur l'utilisation des services électroniques par les médecins généralistes. Le rapport offre un aperçu de la situation dans différents pays et montre également ce qui pourrait être amélioré.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/641&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

[http://ec.europa.eu/information\\_society/eeurope/i2010/docs/benchmarking/gp\\_survey\\_final\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/information_society/eeurope/i2010/docs/benchmarking/gp_survey_final_report.pdf)

Les rapports par pays peuvent être consultés en cliquant sur le lien suivant :

[http://ec.europa.eu/information\\_society/eeurope/i2010/benchmarking/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/information_society/eeurope/i2010/benchmarking/index_en.htm)

## **SANTE PUBLIQUE**

### ■ SECURITE DES PATIENTS : CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission européenne a organisé une consultation publique sur la sécurité des patients en vue de préparer une initiative législative dans ce domaine d'ici la fin 2008.

[http://ec.europa.eu/health/ph\\_overview/patient\\_safety/consultation\\_en.htm](http://ec.europa.eu/health/ph_overview/patient_safety/consultation_en.htm)

### ■ TRANSPLANTATION D'ORGANE : RAPPORT PARLEMENTAIRE

Le Parlement européen soutient les propositions en matière de transplantation d'organe présentées par la Commission européenne en mai 2007 dans une Communication, parmi lesquelles l'idée de créer une carte européenne de donneur. La Commission européenne prépare une initiative législative dans ce domaine.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0130+0+DOC+XML+V0//FR>

### ■ MALADIES ORPHELINES : RESULTATS DE LA CONSULTATION

Les réponses à la consultation publique sur les maladies orphelines peuvent être consultées sur le site Internet de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/health/ph\\_threats/non\\_com/consultation\\_en.htm](http://ec.europa.eu/health/ph_threats/non_com/consultation_en.htm)

### ■ CENTRES DE REFERENCE POUR LES MALADIES ORPHELINES : PROJETS PILOTES

Trois projets pilotes de réseaux européens de centres de référence pour maladies orphelines satisfont aux critères préétablis et seront financés dans le cadre du programme de santé publique.

[http://ec.europa.eu/health/ph\\_threats/non\\_com/rare\\_8\\_fr.htm#5](http://ec.europa.eu/health/ph_threats/non_com/rare_8_fr.htm#5)

## ■ INDICATEURS DE SANTE

Dans le cadre du projet ECHI (European Community Health Indicators), une liste des indicateurs a été établie au niveau de la santé publique.

[http://ec.europa.eu/health/ph\\_information/dissemination/echi/echi\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/health/ph_information/dissemination/echi/echi_fr.htm)

## POLITIQUE SOCIALE

### ■ DIRECTIVE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL : ACCORD AU SEIN DU CONSEIL

Le Conseil a atteint un accord politique sur l'amendement de la Directive 93/104/EC concernant certains aspects du temps de travail. Ce texte a été bloqué pendant plusieurs années. Le compromis finalement atteint a été préparé par six présidences successives. Le texte doit maintenant être approuvé dans une procédure de codécision avec le Parlement.

Les périodes inactives de services de garde seront désormais uniquement prises en considération comme temps de travail si la législation nationale ou les accords passés entre les partenaires sociaux le prévoient. Ce temps n'est cependant pas non plus considéré comme du temps de repos. La clause d'*opt-out* est maintenue, mais pour 60 heures maximum par semaine et 65 heures si les services de garde sont inclus.

[http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/en/lsa/101031.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/lsa/101031.pdf)

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/912&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

### ■ SOINS DE LONGUE DUREE : RAPPORT

La Commission européenne a présenté un rapport sur les soins de longue durée, ainsi que les prévisions concernant la demande de ces soins et leur incidence financière.

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/news/2008/apr/long\\_term\\_care\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/news/2008/apr/long_term_care_en.pdf)

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/651&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

## POLITIQUE ECONOMIQUE

### ■ EFFICACITE DES DEPENSES SOCIALES : CONCLUSIONS DU CONSEIL

Le Conseil Ecofin s'est une nouvelle fois penché sur l'efficacité des dépenses sociales. Dans ses conclusions, le Conseil souligne qu'une amélioration de cette efficacité aura une incidence fondamentale sur la garantie d'une stabilité à long terme des modèles sociaux européens. Le Conseil prie le Comité de politique économique de bien vouloir entre autres examiner l'incidence économique et budgétaire des réformes incessantes des soins de santé et des pensions.

## **COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

### **■ ASSURANCE DEPENDANCE FLAMANDE : ARRÊT**

Dans son arrêt rendu dans l'affaire C-212/06, la Cour déclare que restreindre l'octroi de l'avantage de l'assurance soins de santé aux personnes qui exercent une activité professionnelle dans la partie néerlandophone du pays ou sur le territoire de la région de Bruxelles capitale, aux personnes qui ont leur domicile dans ces régions ou dans un autre État membre, est contradictoire aux règles de droit communautaire. La Cour souligne que cette réglementation entrave le droit à la libre circulation des citoyens d'autres États membres que la Belgique et de citoyens belges qui ont fait valoir leur droit à la libre circulation.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=CJE/08/18&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

<http://curia.europa.eu/jurisp/cgi-bin/gettext.pl?where=&lang=fr&num=79919598C19060212&doc=T&ouvert=T&seance=ARRÊT>

### **■ CALCUL DES CONTRIBUTIONS SOCIALES SUR LES REVENUS PERÇUS DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE : ARRÊT**

Dans l'affaire Derouin, C-103/06, la Cour déclare que le Règlement (CEE) n° 1408/71 en matière de coordination des régimes de sécurité sociale permet qu'un État membre, dont la législation sociale est seule applicable à un travailleur indépendant résident, ne prenne pas en considération pour le calcul des contributions les revenus perçus par ledit travailleur indépendant dans un autre État membre. Ceci est possible sur la base d'un accord visant à éviter une double imposition des revenus.

<http://curia.europa.eu/jurisp/cgi-bin/gettext.pl?where=&lang=fr&num=79919596C19060103&doc=T&ouvert=T&seance=ARRÊT>

### **■ GLAXOSMITHKLINE BEECHMAN VS ANDACON : CONCLUSIONS DE L'AVOCAT GÉNÉRAL**

Dans les conclusions de l'affaire C-132/07, l'avocat général déclare que le Règlement (CE) n° 1383/2003 relatif aux inspections douanières dans le cadre du droit à la propriété intellectuelle ne s'oppose pas à ce que les fonctionnaires des douanes communiquent certaines informations obtenues lors d'inspections dans le cadre d'une séance d'audition des témoins ou de la production de pièces ordonnée par un juge national. De même, les informations obtenues lors des inspections peuvent être utilisées dans une procédure de lutte contre les importations parallèles provenant de pays tiers, lorsque – consécutivement à cette importation – il est porté atteinte aux droits du propriétaire de la marque.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:62007C0132:fr:HTML>

#### ■ **REGLES D'ACHAT DE MEDICAMENTS DANS UN HOPITAL : CONCLUSIONS DE L'AVOCAT GENERAL**

Dans l'affaire C-141/07, l'avocat général déclare que la réglementation appliquée en Allemagne, qui requiert que les hôpitaux ne s'adressent qu'à un seul et unique fournisseur pour la livraison de médicaments, lequel s'engage à prendre en charge tous les aspects liés à l'approvisionnement de l'hôpital en médicaments et est géographiquement proche, est justifiée de par la protection de la santé publique.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:62007C0141:FR:HTML>

#### ■ **RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DE RESORTISSANTS D'UN ÉTAT TIERS : ORDONNANCE DE LA COUR**

Dans l'affaire Mayeur, C-229/07, la Cour a conclu qu'un État membre n'était pas obligé d'appliquer la législation européenne en matière de reconnaissance mutuelle des diplômes et de liberté d'établissement à un ressortissant d'un État tiers qui est le conjoint d'un ressortissant communautaire n'ayant pas fait usage de son droit de libre circulation.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:092:0010:0011:fr:PDF>

#### ■ **COMMERCE PARALLELE DE MEDICAMENTS : CONCLUSIONS DE L'AVOCAT GENERAL**

Dans les affaires C-468/06 à C-478/06, l'avocat général arrive à la conclusion qu'une entreprise qui occupe une position dominante et refuse d'honorer intégralement les commandes d'un grossiste en produits pharmaceutiques, en vue de restreindre l'exportation et de limiter le préjudice causé par ce commerce parallèle, se rend coupable d'abus au sens de l'article 82 CE. Toutefois, l'entreprise peut apporter les justificatifs nécessaires pour justifier objectivement son attitude.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:62006C0468:fr:HTML>

#### ■ **INSTALLATION D'OFFICINES DE PHARMACIES : QUESTION PREJUDICIELLE**

La Cour est priée, dans les affaires C-571/07 et C-570/07, de se prononcer sur la question de savoir si l'article 43 CE s'oppose à la législation de la communauté autonome de la principauté d'Asturies concernant l'autorisation d'installation d'officines de pharmacie.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:079:0014:0014:FR:PDF>

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:079:0013:0013:FR:PDF>

#### ■ **RESTRICTION ETUDIANTS ETRANGERS : DEMANDE D'UNE DECISION PREJUDICIELLE**

Dans l'affaire C-73/08, la Cour est priée de se prononcer sur la question de savoir si un décret, tel que celui adopté par la Communauté française de Belgique pour limiter le nombre d'étudiants dans

certaines formations, est conforme au droit européen. Il s'agit plus précisément d'une restriction du flux d'étudiants français dans un certain nombre de formations à caractère médical, consécutivement à une politique restrictive menée en France.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:116:0010:0010:FR:PDF>

## PROCEDURES D'INFRACTION

### ■ ASSURANCES MALADIES COMPLEMENTAIRES DES MUTUALITES : BELGIQUE

Dans un avis motivé, la Commission européenne prie la Belgique de modifier sa législation relative aux assurances maladies complémentaires des mutualités. La Commission part du principe que cette législation n'est pas conforme aux directives européennes en matière d'assurances, plus précisément en matière de solvabilité, de surveillance et de financement.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/691&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

### ■ MARCHES PUBLICS DE MEDICAMENTS PAR LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE : ALLEMAGNE

La Commission européenne a adressé un avis motivé à l'Allemagne concernant les contrats-cadres conclus par 240 caisses d'assurance maladie obligatoire statutaires allemandes avec des pharmaciens en vue d'obtenir des réductions sur le prix des médicaments délivrés à leurs affiliés. Ces contrats ne seraient pas conformes à la législation européenne relative aux marchés publics.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/686&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

## DIVERS

### ■ ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES CONTRE L'OUVERTURE DE L'EXPLOITATION DE PHARMACIES ET DE LABORATOIRES : FRANCE

L'ordre des médecins en France a émis, avec les syndicats des principaux groupes de dispensateurs de soins, un communiqué dans lequel ils appellent le gouvernement à «protéger des appétits financiers » le secteur de la santé. Selon eux, il est menacé «par le diktat de la Commission européenne ». Les organisations pointent entre autres l'exigence de la Commission d'ouvrir l'actionnariat dans les laboratoires de biologie clinique et les pharmacies aux non-professionnels du métier.

<http://www.conseil-national.medecin.fr/?url=presse/article.php&id=130&PHPSESSID=6d4beef86cb81894fd4126cdd6244afa>

#### ■ ACCORD DES PARTENAIRES SOCIAUX EUROPEENS SUR LE CODE DE CONDUITE RECRUTEMENT ETHIQUE

La Fédération des syndicats européens des services publics (FSESP) et l'association des employeurs des hôpitaux européens et de la santé (HOSPEEM) ont signé un code de conduite commun pour un recrutement transfrontalier éthique de personnel.

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/emplweb/news/news\\_fr.cfm?id=383](http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/news/news_fr.cfm?id=383)

#### ■ PROTECTION SOCIALE DANS L'UNION EUROPEENNE : RAPPORT EUROSTAT

Eurostat a publié un rapport sur la protection sociale dans l'Union européenne.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=STAT/08/63&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-SF-08-046/EN/KS-SF-08-046-EN.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-08-046/EN/KS-SF-08-046-EN.PDF)

#### ■ ETUDE SUR « LES SOINS DE SANTE ENTRE MARCHÉ INTERIEUR ET INTERET GENERAL » DISCUTÉE AU SEIN DU PARLEMENT FLAMAND

L'étude de monsieur Freek Louckx de la Vrije Universiteit Brussel concernant l'application du droit européen de la concurrence sur certains aspects des soins de santé en Belgique a été discutée au Parlement flamand.

<http://jsp.vlaamsparlement.be/docs/stukken/2007-2008/g1538-1.pdf>

**« Brèves sur les soins de santé en Europe »**

est une lettre d'information électronique de l'Observatoire social européen, asbl, éditée pour le compte de l'INAMI.

**Editeur responsable** : Anne Peeters

**Rédaction** : Rita Baeten

OSE, rue Paul Emile Janson 13, B-1050 Bruxelles  
Tél. : +32.02/537 19 71 - Fax : +32.02/539 28 08

**E-mail** : [baeten@ose.be](mailto:baeten@ose.be)

**Site web** : <http://www.ose.be>